

Le Chasseur Vosgien

n° 18 - 2022



ASSEMBLEE GENERALE

23 AVRIL 2022

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre - BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 - Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	3
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	4
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	5
- Les Bilans Comptables 2020/2021 et le Projet de Budget.....	8
- La Commission Petit Gibier	12
- La Commission Environnement	14
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	16
- La Commission Dégâts	20
- La Commission Territoire.....	22
- La Commission Animations et Communication.....	24
- La Commission Antibraconnage	26
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers	27
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	28
- L'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang.....	29
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges	30
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	31
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	32
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	33

LE MOT DU PRESIDENT



Amis Chasseurs et Chasseresses,

Après 2 années rendues très compliquées par la crise sanitaire et toutes les conséquences qui se sont imposées à tous, La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a souhaité mettre à votre disposition ce Chasseur Vosgien dans lequel vous pourrez retrouver tous les éléments évoqués dans notre Assemblée Générale 2022. Incertaine il y a encore trois mois, l'allègement des contraintes sanitaires permet aujourd'hui que celle-ci se déroule en présentiel. Assemblée importante pour notre département et la Chasse Française en général, car 2022 est une année d'élections pour le renouvellement de l'ensemble des Conseils d'Administration des fédérations départementales, Régionales et Nationale.

Vous retrouverez dans ce fascicule, l'ensemble de l'activité des commissions fédérales et des Associations spécialisées départementales.

Vous en souhaitant bonne lecture et au plaisir de nous rencontrer de nouveau,

Bien cordialement en Saint-Hubert.



Le Président,
Frédéric TISSIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 Avril 2022

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2021/2022,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Michel JOLY, Trésorier, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.21
- Bilan 2020/2021,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2022/2023,
- Projet de budget 2022/2023,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2022/2023,
- Election des membres du Conseil d'Administration 2022,
- Remises des récompenses, prix orange, prix citron.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 23 Avril 2022

- RESOLUTION N° 1 :** Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2 :** Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3 :** L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Maurice NESME, commissaire aux comptes titulaire à l'issue de cette assemblée.
En conséquence, la société NEXIOM AUDIT commissaire aux comptes suppléante, devient commissaire aux comptes titulaire à compter de l'exercice 2021/2022.
- RESOLUTION N° 4 :** Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 5 :** Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021 et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 6 :** Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 177 991,40€ de l'exercice 2021/2022.
- RESOLUTION N° 7 :** Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 20 825,42€ de l'exercice 2020/2021.
- RESOLUTION N° 8 :** Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 11 839,52€ de l'exercice 2020/2021.
- RESOLUTION N° 9 :** Réalisation partielle du projet associatif dans le cadre de l'opération « Permis de chasser à 0€ » pour un montant de 10 721,72€, affectation de cette somme aux réserves disponibles de l'exercice 2020/2021.
- RESOLUTION N° 10 :** Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 11 :** Diminution du montant de la taxe hectare à 400 000€.
- RESOLUTION N° 12 :** Diminution du malus à 70 000€.
- RESOLUTION N° 13 :** Augmentation du montant de la vignette fédérale à 91.35€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
- Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 14 :** Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 15 :** Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 16 :** Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 17 :** Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
- Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
- Cerf : 83€ soit un total de 91€,
- Chamois : 25€ soit un total de 33€.
- RESOLUTION N° 18 :** Montant du prix du bracelet Sanglier à 39€ en cas d'attribution complémentaire tant que le détenteur n'a pas encore atteint l'attribution initiale de 2021/2022 avant de pouvoir bénéficier des bracelets à 0€.

RESOLUTION N° 19 : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :

- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau.

RESOLUTION N° 20 : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).

RESOLUTION N° 21 : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.

RESOLUTION N° 22 : Approbation du projet de budget 2022/2023.

RESOLUTION N° 23 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 18 SEPTEMBRE 2022
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2023

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2022 au 28/02/2023

Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2022 au 17/09/2022

Chasse en battue du 18/09/2022 au 31/01/2023

Chasse en battue du 01/02/2023 au 28/02/2023 pour

tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.



Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2022 au 30/09/2022

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2022 au 28/02/2023

Chasse en battue du 15/10/2022 au 31/01/2023

Chasse en battue du 01/02/2023 au 28/02/2023 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2022 au 14/08/2022

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2022 au 28/02/2023

Chasse en battue du 18/09/2022 au 31/01/2023

Chasse en battue du 01/02/2023 au 28/02/2023 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2022 au 28/02/2023

Chasse en battue du 18/09/2022 au 31/01/2023

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 18/09/2022 au 31/01/2023.

Poule : tous les jours du 18/09/2022 au 30/09/2022.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 18/09/2022 au 31/01/2023

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 18/09/2022 au 30/09/2022

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 18/09/2022 au 31/01/2023

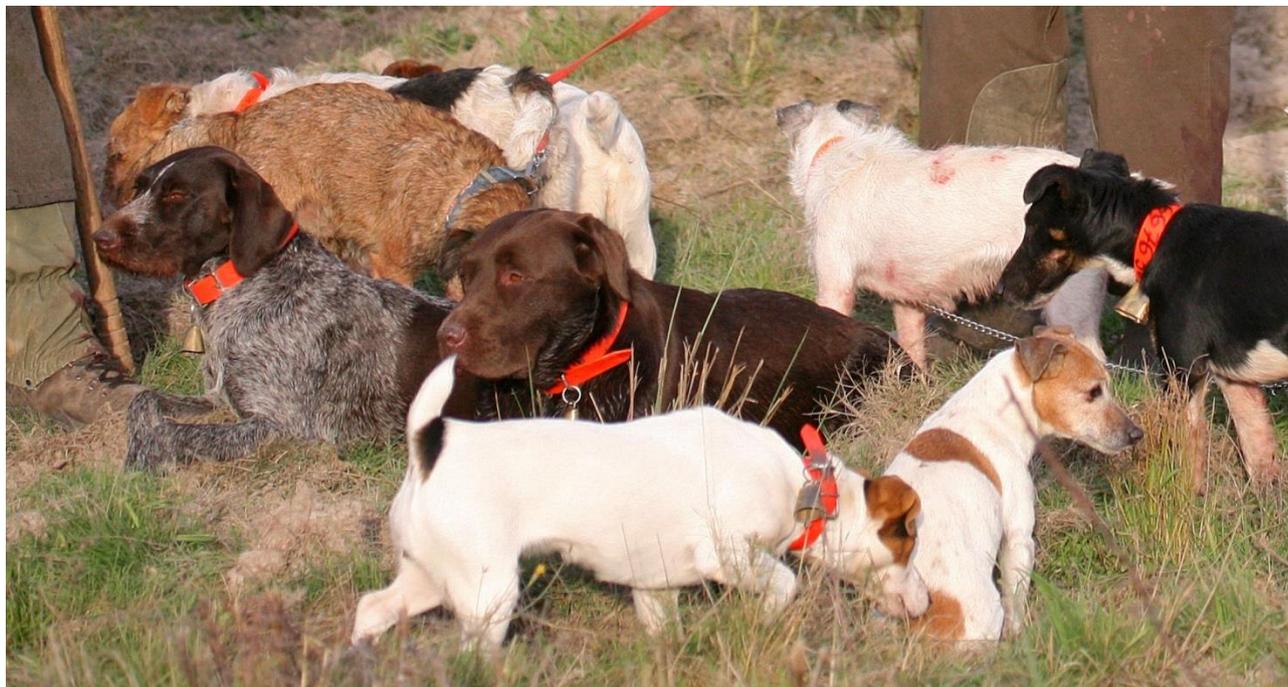
- **Lièvre :**

Tous les jours du 09/10/2022 au 23/10/2022.

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 18/09/2022 au 28/02/2023.

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.



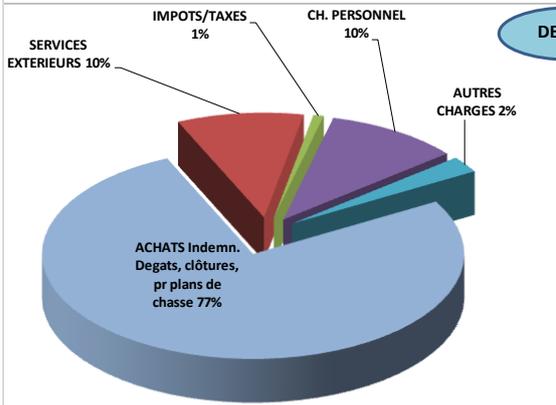
RESOLUTION N° 24 : Election des membres du Conseil d'Administration.

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2021

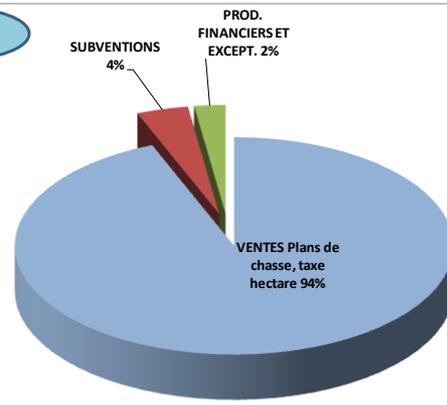
COMPTE DE RESULTAT 2020/2021 (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2020/2021		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 821 530	1 493 269	90 600	88 543	1 730 930	1 404 726
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 600 000	1 260 220			1 600 000	1 260 220
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables PC)	101 380	105 582	41 450	51 710	59 930	53 872
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	120 150	127 468	49 150	36 833	71 000	90 634
	SERVICES EXTERIEURS	62 250	73 957	48 335	60 268	13 915	13 688
	613 (locations)	14 250	13 324	10 360	9 993	3 890	3 331
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	28 500	31 381	21 375	23 627	7 125	7 754
	616 (Assurances)	11 000	10 185	9 000	8 377	2 000	1 807
	618 (Autres dépenses, études, ...)	8 500	19 067	7 600	18 271	900	796
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	355 500	257 698	153 300	93 494	202 200	164 204
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	140 000	120 106	32 250	32 217	107 750	87 889
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	50 500	13 282	38 300	9 948	12 200	3 334
	624-625 (Fr. déplacements divers)	113 000	62 791	50 500	20 124	62 500	42 667
	626 (Téléphone et affranchissements)	40 000	48 431	23 000	21 295	17 000	27 136
	627 (services bancaires)	5 000	4 781	4 000	4 066	1 000	715
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	7 000	8 307	5 250	5 844	1 750	2 463
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	43 526	47 764	30 810	33 178	12 716	14 585
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	28 746	34 072	20 083	24 435	8 663	9 637
	633 (Form. Continue)	4 980	3 876	3 427	1 382	1 553	2 494
	635 (Impôts divers)	9 800	9 816	7 300	7 362	2 500	2 454
CHARGES DE PERSONNEL	649 229	597 723	449 132	408 250	200 097	189 473	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	146 600	166 958	99 575	132 782	47 025	34 177	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 848		1 511		2 337	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	65 000	224 284	52 000	214 653	13 000	9 631	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	4 800	11 237	3 600	11 237	1 200		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 148 435	2 876 738	927 352	1 043 917	2 221 083	1 832 821
PRODUITS	VENTES	1 765 800	1 806 626	57 550	66 107	1 708 250	1 740 519
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 503 650	1 527 039			1 503 650	1 527 039
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	254 350	263 290	50 750	49 810	203 600	213 480
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	4 500	15 297	3 500	15 297	1 000	
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	3 300	1 000	3 300	1 000		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	211 546	448 939	140 817	378 210	70 729	70 729
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	65 000	65 372	65 000	65 372		
	746 (Subventions FNC, Subvention biodiversité)	146 546	377 072	75 817	306 343	70 729	70 729
	748 (Autres subventions)		6 495		6 495		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	699 300	741 274	699 300	741 274		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	627 600	635 559	627 600	635 559		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	71 700	105 715	71 700	105 715		
	PRODUITS FINANCIERS	20 000	57 541	15 000	16 910	5 000	40 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 199		4 199			
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		5 335		5 335			
TRANSFERTS DE CHARGES	7 276	11 641	7 276	9 874		1 767	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 703 922	3 075 554	919 943	1 221 908	1 783 979	1 853 646
RESULTAT		-444 513	198 816	-7 409	177 991	-437 104	20 825

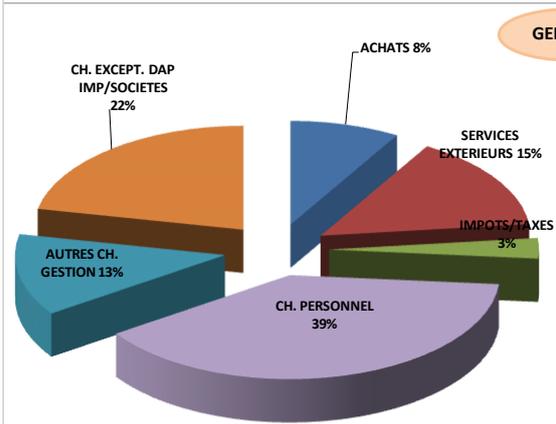
DEPENSES ET RECETTES 2020 - 2021



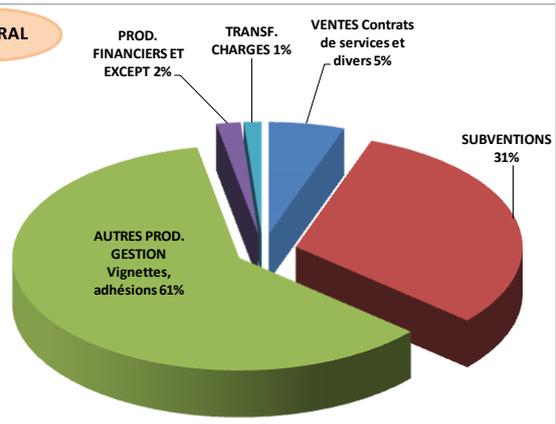
DEPENSES 2020 2021



RECETTES 2020 2021

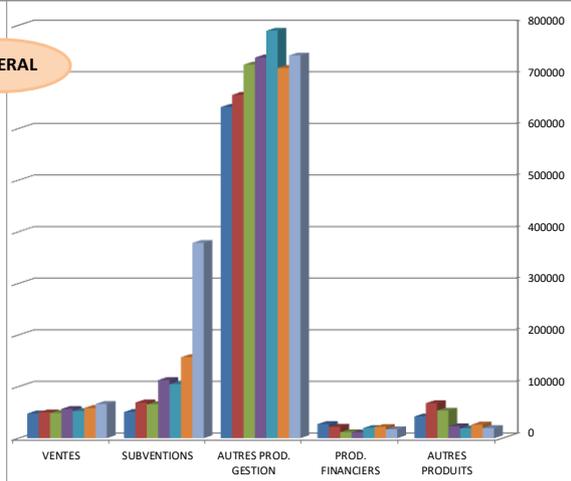
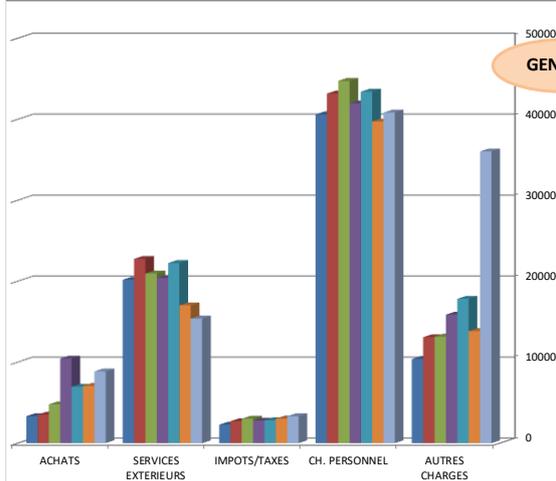
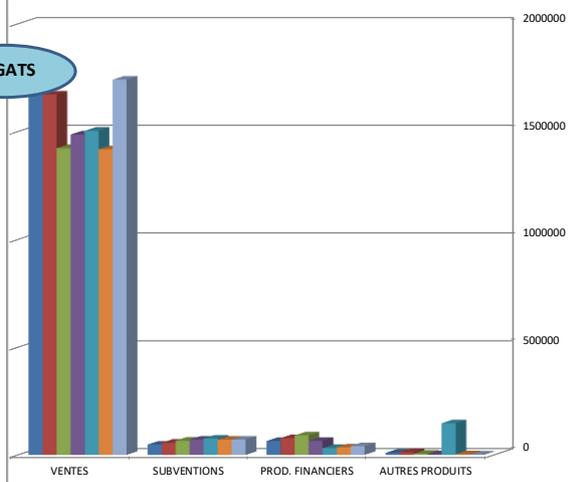
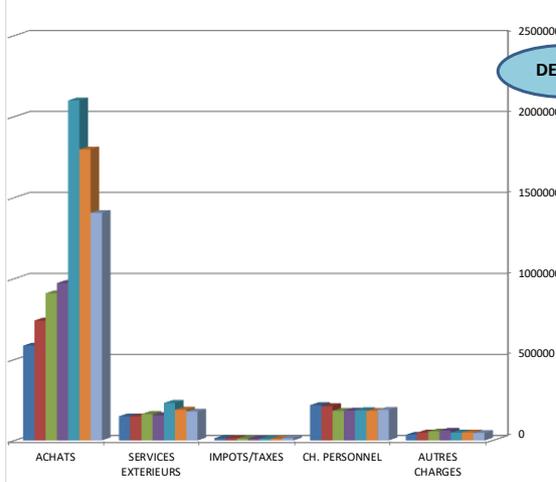


DEPENSES 2020 2021



RECETTES 2020 2021

EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2014-2015 A 2020-2021



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2021

BILAN 2020/2021

POSTES DU BILAN		30 juin 2021	30 juin 2020
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 040
	<i>(Logiciels)</i>		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	154 051	164 101
	Terrains	26 655	30 570
	Constructions	46 566	59 648
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	24 793	21 807
	Autres immobilisations corporelles	56 037	52 075
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 001	52 739
	<i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>		
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	206 052	217 880
AUTRES CREANCES	765 895	527 347	
<i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 638 587	1 694 542	
<i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>			
DISPONIBILITES	1 344 652	4 455 765	
<i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	157 653	185 978	
<i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 906 787	6 863 632	
TOTAL ACTIF		7 112 839	7 081 511
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
	RESERVES	3 786 754	4 314 301
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	198 817	-527 547
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	1 406	1 689
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	3 986 977	3 788 443
	FONDS DEDIES	153 537	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	151 332	139 166
	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	304 869	139 166
	DETTES		
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
AUTRES DETTES	929 181	1 443 966	
<i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 891 812	1 709 936	
<i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>			
TOTAL DETTES	2 820 993	3 153 902	
TOTAL PASSIF		7 112 839	7 081 511
DETAIL DES RESERVES		30 juin 2021	30 juin 2020
RESERVES IMMOBILISEES	216 927	283 036	
RESERVES PROJET ASSOCIATIF	114 594	239 834	
RESERVES SERVICE GENERAL	1 953 378	1 535 757	
RESERVES SERVICE DEGATS DE GIBIER	1 501 854	3 023 066	
REPORT A NOUVEAU SERVICE GENERAL		52 298	
REPORT A NOUVEAU SERVICE DEGAT		-819 692	
TOTAL RESERVES	3 786 754	4 314 301	
<i>Pour rappel, en l'absence d'assemblée générale en 2020, le résultat 2019 n'était pas affecté au 30 juin 2020.</i>			

BUDGET 2022/2023

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	1 673 180	111 800	1 561 380
	Indemnisation dégâts	1 400 000		1 400 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	101 980	41 900	60 080
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	171 200	69 900	101 300
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	73 250	57 835	15 415
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	351 500	145 050	206 450
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	145 500	35 500	110 000
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	52 000	40 800	11 200
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	101 000	39 500	61 500
	Fr. Téléphone, affranchissements	38 500	17 500	21 000
	Services bancaires	5 000	4 000	1 000
	Cotisations	9 500	7 750	1 750
	IMPÔTS ET TAXES	43 123	30 486	12 637
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	706 599	503 027	203 572
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	176 360	134 335	42 025
	Subventions divers organismes, associations, chasse 0€	59 425	17 500	41 925
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	116 935	116 835	100
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	44 305	36 444	7 861
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	4 080	2 880	1 200	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 072 397	1 021 858	2 050 539
PRODUITS	VENTES	1 734 150	58 060	1 676 090
	Plans de chasse et taxes associées	1 469 250		1 469 250
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	75 000		75 000
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	400 000		400 000
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	70 000		70 000
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	75 600		75 600
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	848 650		848 650
	Récup. Frais divers, cont. Services	253 600	47 760	205 840
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	4 300	3 300	1 000
	Autres produits annexes	7 000	7 000	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	231 346	160 617	70 729
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	690 300	690 300	
	Adhésions, timbre fédéral	617 500	617 500	
Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	72 800	72 800		
PRODUITS FINANCIERS	17 000	12 000	5 000	
TRANSFERTS DE CHARGES	6 400	5 000	1 400	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 679 196	925 977	1 753 219
RESULTAT		-393 201	-95 881	-297 320

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Denis VAUTRIN

Membres : Damien DURAND, Michel JOLY, Jérôme THOMAS, Corinne BARNET, Nicolas BRETON, Maxime LABEDIE



La commission s'est réunie le 22 Décembre 2021 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les cultures à gibier et fixer le projet de budget 2022/2023.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

Un seul type de couverts a été réalisé en 2021 : la Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 9.59 ha engagés pour 5 contrats signés

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la FDCV. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2021, les cultures à gibier ont représenté 27.2644 ha engagés dans 18 contrats :

- Petit Gibier : 8.7099 ha (mélanges céréales et fourrage pour lièvres et faisans)
- Grand Gibier : 15.3920 ha (maïs ou fourrage pour cervidés)
- Fleurs : 3.1625 ha (semences fournies par la FDCV)

En 2021, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 6.093,66 € par la FDCV (+ 400 € de semences de fleurs).

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié quelques dossiers de demande de subventions concernant des opérations de repeuplement en faisans communs et en canards colverts.

3 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 3.815,35 € :

- GIC de Dompaire :
 - Aménagement de la Sté des Gouys (Renauvoid) : nourriture, piégeage pour une aide de 310 €
 - Aménagement de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.118,99€
 - Aménagement de la Sté de Hagécourt-Rancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 963,41 €
- GIC de Virine :
 - Aménagement de la Sté de Gigney : nourriture, piégeage pour une aide de 230 €
 - Aménagement de la Sté de Derbamont-Vaubexy : parc pré-lâché, repeuplement pour une aide de 384.95 €
- GIC du Vair :
 - Aménagement de la Sté de Attignéville : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 608 €

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

1094 demandes ont été traitées en 2021 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1518 Lièvres
- 30 Lapins de Garenne
- 2450 Faisans
- 547 Perdrix Grises

- **Partenariat Agrivair/FDCV sur le périmètre Vittel – Contrexéville :**

Le partenariat se poursuit avec la convention « Intercultures » pour le site hydrominéral des eaux de Vittel – Contrex. L’an dernier, ce sont 120ha de couverts d’intercultures qui ont été semés dans ce cadre.

La FDCV réfléchit également, avec la Société Agrivair, à la réalisation d’un état des lieux de la faune locale basé sur les mammifères (volants, terrestres et aquatiques) dans le cadre d’un dossier d’aide écocontribution pour l’année à venir.

- **Le suivi de la Bécasse des Bois :**

Grâce à l’écocontribution, la FDCV a monté un dossier pour renforcer le suivi de la Bécasse sur le département. Ce dossier est actuellement en cours de réalisation, il a pour objectif de trouver de nouveaux sites de baguages, d’augmenter le nombre annuel d’oiseaux capturés et bagués et de poursuivre les comptages à la croule au printemps.

- **Les Rencontres Saint-Hubert :**

Elles se sont déroulées le 2 octobre 2021 à Gigney. Une quinzaine de chiens, accompagnés de leurs maîtres, a pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. En remerciement de l’accueil réservé par la Sté de chasse pour l’organisation de cette manifestation, nous leur avons versé une subvention de 200 €.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Jean-Pierre BRIOT, Damien DURAND, Matthieu HAMMER, Corinne BARNET, Vincent CANIVET

L'année écoulée fut riche en rencontre et en travail et le rythme effréné des réunions a repris son cours pour la commission environnement.

Les actions principales en 2021/2022 :

- **Le dossier d'écocontribution « Mares forestières de Tignécourt » :**



L'objectif de ce dossier est d'assurer une gestion conservatoire de l'Espace Naturel Sensible "Forêt et mardelles de Tignécourt" en réalisant des inventaires naturalistes, en procédant à la création de travaux d'aménagement et en mettant en place une valorisation pédagogique du site.

La FDCV, en partenariat avec le Conseil Départemental, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, l'ONF et la FD de Pêche, a donc initié différents inventaires (poissons, amphibiens, écrevisses, oiseaux, mammifères aquatiques, micromammifères et chauves-souris) permettant d'établir un état zéro des connaissances des espèces fréquentant le site.

Nous avons également commandé la création de 4 nouvelles mares forestières pour renforcer le réseau existant. Une de ces 4 mares bénéficiera d'un aménagement spécifique pour une mise en valeur pédagogique et servira de support pour intervenir auprès de classes et faire découvrir ce milieu particulier des mares.

- **Le Plan Lynx Massif des Vosges :**

Le massif des Vosges représente le lien entre les populations du Jura et du Palatinat. Ce fait s'est confirmé avec l'arrivée naturelle de plusieurs lynx venant du Jura par le Sud et d'autres animaux par le Nord issus des lâchers dans le Palatinat. Le Lynx étant une espèce protégée au niveau national, L'Etat a commandé la rédaction d'un Plan National d'Action pour le lynx. Celui-ci a été décliné en un Plan Régional « Massif des Vosges » (PRA Vosges), validé en 2020 et le Plan National pour le Lynx (PNA) en phase de validation par l'Etat. Les 7 Fédérations de Chasse du Massif Vosgien ont été associées à la rédaction du PRA et du PNA et se sont engagées à participer à certaines actions comme l'acceptation de la présence du Lynx par les chasseurs et leur sensibilisation à cette espèce.

Courant 2022, un dossier d'écocontribution sur le Lynx Boréal va démarrer pour l'ensemble des fédérations de chasse concernées par sa présence afin de financer des actions de communication, de suivi et des études scientifiques sur son régime alimentaire et sur son acceptation sociale.

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les Comités Scientifiques des différentes réserves se réunissent environ une fois par an afin de présenter le bilan des actions engagées et de solliciter ses membres sur les opérations à venir.

Il en est de même sur certains des 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application ne nécessite pas forcément de réunion du Comité de Pilotage annuelle.

Dans tous ces sites avec un statut particulier de protection, nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes cependant de plus en plus souvent confrontés au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales et à une intransigeance des autres gestionnaires quant à la présence des ongulés (cerfs et sangliers).

- **Le Comité du Massif des Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

La FDCV siège à ces 2 instances et y représente l'ensemble des Fédérations des Chasseurs concernées (7 FDC pour le Comité de Massif et 4 FDC pour le PNRBV). Dans ces 2 structures, nous œuvrons à une meilleure reconnaissance des chasseurs comme gestionnaires et défendons nos pratiques.

- **La déclinaison Massif des Vosges - Jura du Plan National d'Actions Grand Tétrás :**

Les 7 Fédérations de Chasse du Massif sont conviées à son suivi annuel. L'état de la population vosgienne est très critique, en voie d'extinction. Une réflexion a été menée par le Parc des Ballons des Vosges quant à l'opportunité d'un renforcement des effectifs avec les différents organismes concernés, dont les Fédérations des Chasseurs. En 2022, le Parc a pris la décision de concrétiser ce projet, malgré l'opposition d'un certain nombre de partenaires.



- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers. Elle siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **Les autres Commissions Départementales auxquelles siège la FDCV:**

La FDCV est nommée membre dans deux commissions départementales :

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Celle-ci est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat.
- Le Comité Technique de la SAFER des Vosges : il procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur haute environnementale. Il émet des avis sur le choix des acheteurs potentiels.

- **Les différents documents d'aménagement :**

La FDCV est associée à la rédaction de différents documents de gestion comme les plans de paysages ou la déclinaison des Trames Verte et Bleue (TVB). La réalisation de ces documents permet de faire prendre conscience aux élus de la présence de leur patrimoine faunique, de l'intérêt de sa préservation et du maintien des grandes trajectoires d'échange entre les populations animales.

La FDCV est très active dans l'élaboration de la TVB du Pays de la Déodatie, notamment par rapport à l'adaptation au changement climatique et au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

- **Le dispositif « Plantez des Haies ! » :**

Il se présente sous la forme d'un appel à projet ouvrant droit à un financement à 100 % des plants et de leur plantation par le Conseil Départemental, en contrepartie de la préparation du sol et d'un engagement d'entretien sur 10 ans. La FDCV réceptionne les candidatures, les étudie avec le comité de suivi départemental, gère les commandes de plants et la gestion des plantations. Pour 2021, 40 projets ont été acceptés pour une longueur totale de plantation de 12.5 km de haies et un budget d'environ 60.000 € financé par le Conseil Départemental.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs, Xavier MASSOTTE, Laurent LALVEE, Alexandre BELLO

La commission s'est réunie cette saison pour faire état de la situation du Grand Gibier dans le département et sur les zones à enjeux du PRFB, réfléchir sur la mise en place des indices de suivis 2022 et enfin, définir les mesures de gestion du sanglier pour la saison prochaine.

- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2021/2022 :**

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

En 2021/2022, 1799 grands cervidés ont été réalisés contre 1546 l'an passé. Les attributions étaient en hausse avec 2573 bracelets contre 2295 en 2020/2021, en raison du programme de reforestation France Relance suite au contexte climatique et de la crise de scolytes. Ce résultat de prélèvement met en évidence l'implication des chasseurs dans la réussite du plan de relance forestier énoncé par l'Etat et dans l'avenir de nos forêts françaises. Avec un pourcentage de réalisation de 70%, la répartition de ces prélèvements est la suivante : 461 cerfs, 632 biches, 706 faons. On observe ainsi une réalisation satisfaisante de l'espèce CERF, à l'exception des sous-massifs 2A, 2B, 2C, 7A, 8A, 8B et 10B pour les biches et faons. Nous tenons à souligner que la population du massif 5 se porte bien, que la souche génétique est exceptionnelle et qu'elle mérite de vieillir pour atteindre des trophées remarquables.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec une attribution à la hausse (12167) par rapport à 2020/2021 (11210), suite aux opérations de reboisement France Relance comme pour le cerf, le nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges révèle une nette amélioration pour atteindre cette saison 9390 prélèvements avec 800 animaux de plus que l'an dernier. Ce résultat permet d'arrêter la tendance descendante observée depuis plusieurs années et souligne la prise de conscience des chasseurs dans la nécessité de contribuer au succès des reconstitutions forestières.



Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Les prélèvements de sangliers se situent à des niveaux très importants depuis plusieurs années et cette saison n'échappe à ce constat avec 12570 sangliers réalisés en 2021/2022, soit 93% de l'attribution payante. 8634 bracelets gratuits ont été distribués dans le cadre de la mesure exceptionnelle, permettant ainsi une réalisation plus forte et amenant une attribution globale supérieure à 22000 bracelets sur la saison entière. La continuité des efforts de prélèvements permettra un retour à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et assurera une corrélation entre bonne santé financière et sérénité des relations avec nos partenaires forestiers et agricoles.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :



A l'image de la saison précédente, une baisse des attributions a été reconduite en 2021/2022 et les prélèvements de chamois ont tendance à se stabiliser avec 85 individus réalisés (64% de réalisation). Depuis plusieurs saisons, les niveaux de prélèvements nous indiquent que la population de chamois est en baisse et avec cette année, des réalisations particulièrement moins bonnes dans le sous-massif 13D.

La présence régulière du lynx, prédateur et générateur de déplacements de population, contribue certainement à la situation actuelle du chamois.

Enfin, il est à préciser que la neige précoce de cette saison a rendu compliquée la pratique de la chasse et la réalisation optimale des plans de chasse dans les secteurs de haute altitude, notamment pour l'accès aux zones de chasse.

- **Zones à enjeux PRFB : gestion et suivi de l'espèce CERF**

Dans toutes les zones à enjeux classées par le Plan Régional Forêt-Bois (PRFB) concernant le Cerf, à savoir les sous-massifs 8D, 10A, 11B, 12B, 13D, le minimum de réalisation fixé par l'arrêté préfectoral des fourchettes mini/maxi a été atteint et nous pouvons nous en satisfaire. En complément, des objectifs de réalisation (plus ambitieux que le mini fourchette) sont également définis lors des concertations de plan de chasse avec les partenaires. En 2021/2022, tous les objectifs ont été remplis sauf pour le sous-massif 11B (avec un léger déficit de 7 animaux). Ces résultats sont très encourageants et reflètent l'intérêt des chasseurs dans la gestion de cette espèce en corrélation avec son milieu. Malgré ce bilan positif, il est nécessaire de conserver les efforts de prélèvements lors de la prochaine saison afin de maintenir les objectifs d'atteinte d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Pour les Indicateurs de Changement Ecologique, l'Indice Nocturne a été mis en place dans les massifs à enjeux PRFB ce printemps 2022, après 2 ans d'absence. Les suivis d'Indice de Consommation et du poids des faons sont quant à eux maintenus, comme l'an dernier. Ce faisceau d'indicateurs est indispensable à l'évaluation de l'état d'équilibre des populations de cerf et de ses milieux.

- **Gestion du sanglier 2022/2023**

Depuis trois saisons, les attributions de sangliers étaient réparties avec des bracelets payants supplémentés par 50% de bracelets à 0€ et les attributions complémentaires étaient gratuites. Grâce à l'action des chasseurs sur le terrain, cela a permis de baisser les dégâts de gibier et la population de sangliers dans les Vosges.

Pour la prochaine saison 2022/2023, au vu des efforts collectifs fournis à l'échelle départementale, la commission Grand Gibier a proposé au Conseil d'administration une nouvelle méthode d'attribution de bracelets de sanglier. Elle permet de ne pas imposer trop de bracelets aux chasseurs, de ne pas favoriser les territoires qui ont sous-estimé leur attribution initiale et de ne pas freiner les chasseurs à reprendre des bracelets dans le cas où les populations de sangliers nécessitent des prélèvements supplémentaires.

La méthode d'attribution Sanglier 2022/2023 est la suivante : la demande formulée par le détenteur est suivie sauf pour les secteurs sensibles et correspond à une attribution de bracelets payants.

Pour les attributions en cours de saison :

- Si l'attribution payante 2022/2023 est inférieure au nombre de bracelets payants attribués en 2021/2022, le détenteur devra payer les attributions complémentaires au tarif normal.
- Une fois que le nombre de bracelets payants 2022/2023 est égal à l'attribution payante 2021/2022, tous les bracelets complémentaires demandés seront gratuits.

Cette méthode d'attribution a le privilège d'avoir un double usage. Elle permet à la fois, d'apporter des attributions ajustées dans les secteurs où le sanglier est en baisse, et de maintenir les efforts indispensables dans les zones où les dégâts persistent pour revenir à un niveau raisonnable pour tous, agriculteurs et chasseurs.

Enfin, rappelons que notre objectif est de revenir à un prélèvement maximum de 10.000 sangliers et un montant de dégâts inférieur à 1 million d'euros.



BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTION / REALISATION

Sous massifs	Forêts	Totale	CERF 2021/2022												CHAMOIS (ISI)			
			Attr/100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 102	3 410	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1B	8 473	12 241	0,0	3	1	33%	0	0		0	0		3	1	33%	0	0	
1C	1 153	2 207	0,1	1	1	100%	0	0		0	0		1	1	100%	0	0	
1D	6 320	13 373	0,0	3	0	0%	0	0		0	0		3	0	0%	0	0	
1E	5 179	7 782	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 540	5 448	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 783	5 956	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1H	2 108	4 122	1,0	21	12	57%	5	4	80%	6	3	50%	10	5	50%	0	0	
somme 1	29 659	54 539	0,1	28	14	50%	5	4	80%	6	3	50%	17	7	41%	0	0	
2A	5 322	11 756	0,2	12	6	50%	1	1	100%	3	2	67%	8	3	38%	0	0	
2B	4 649	8 789	0,3	16	8	50%	2	2	100%	4	3	75%	10	3	30%	0	0	
2C	3 574	6 174	0,2	7	2	29%	1	1	100%	3	0	0%	3	1	33%	0	0	
2D	1 941	7 861	0,1	2	2	100%	1	1	100%	0	0		1	1	100%	0	0	
somme 2	15 486	34 580	0,2	37	18	49%	5	5	100%	10	5	50%	22	8	36%	0	0	
3A	1 378	8 191	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	636	3 638	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 161	7 035	0,7	16	13	81%	3	3	100%	5	3	60%	8	7	88%	0	0	
3D	2 063	6 764	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 879	4 495	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 483	3 207	0,5	8	2	25%	2	1	50%	2	1	50%	4	0	0%	0	0	
3G	3 660	7 922	1,2	43	32	74%	8	8	100%	18	12	67%	17	12	71%	0	0	
somme 3	13 261	41 252	0,5	67	47	70%	13	12	92%	25	16	64%	29	19	66%	0	0	
4A	1 832	5 706	0,8	15	10	67%	4	4	100%	4	1	25%	7	5	71%	0	0	
4B	1 633	5 594	0,7	11	7	64%	2	2	100%	4	2	50%	5	3	60%	0	0	
4C	956	3 363	0,2	2	2	100%	0	0		1	1	100%	1	1	100%	0	0	
4D	1 690	2 925	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 305	7 494	0,4	18	14	78%	4	4	100%	7	4	57%	7	6	86%	0	0	
somme 4	10 417	25 081	0,4	46	33	72%	10	10	100%	16	8	50%	20	15	75%	0	0	
5A	7 841	15 759	0,9	74	61	82%	12	10	83%	30	23	77%	32	28	88%	0	0	
5B	10 963	17 825	0,7	81	60	74%	17	17	100%	28	19	68%	36	24	67%	0	0	
5C	3 383	6 494	1,4	46	40	87%	11	10	91%	16	13	81%	19	17	89%	0	0	
5D	2 318	5 218	1,2	28	25	89%	6	6	100%	9	7	78%	13	12	92%	0	0	
5E	3 304	5 566	2,5	82	76	93%	18	15	83%	31	29	94%	33	32	97%	0	0	
5F	2 651	5 525	0,7	19	13	68%	5	4	80%	5	2	40%	9	7	78%	0	0	
somme 5	30 460	56 387	1,1	330	275	83%	69	62	90%	119	93	78%	142	120	85%	0	0	
6A	4 561	10 357	0,6	26	22	85%	7	7	100%	10	6	60%	9	9	100%	0	0	
6B	4 437	5 938	0,2	7	2	29%	3	2	67%	1	0	0%	3	0	0%	0	0	
6C	6 185	9 820	0,2	11	3	27%	4	2	50%	3	0	0%	4	1	25%	1	0	
somme 6	15 183	26 115	0,3	44	27	61%	14	11	79%	14	6	43%	16	10	63%	1	0	
7A	6 223	9 823	0,3	21	8	38%	7	6	86%	7	0	0%	7	2	29%	0	0	
7B	5 051	7 211	0,3	14	8	57%	3	3	100%	4	2	50%	7	3	43%	0	0	
somme 7	11 273	17 034	0,3	35	16	46%	10	9	90%	11	2	18%	14	5	36%	0	0	
8A	6 890	10 390	0,7	47	30	64%	18	17	94%	14	5	36%	15	8	53%	0	0	
8B	1 967	5 374	1,7	33	16	48%	7	6	86%	12	5	42%	14	5	36%	0	0	
8C	1 709	4 451	0,2	3	2	67%	2	2	100%	0	0		1	0	0%	0	0	
8D	7 822	12 148	3,2	251	168	67%	55	39	71%	94	60	64%	102	69	68%	0	0	
somme 8	18 389	32 363	1,8	334	216	65%	82	64	78%	120	70	58%	132	82	62%	0	0	
9A	7 401	9 453	0,4	32	20	63%	8	7	88%	11	7	64%	13	6	46%	0	0	
9B	20 903	24 706	0,5	103	63	61%	17	15	88%	40	22	55%	46	26	57%	0	0	
somme 9	28 304	34 158	0,5	135	83	61%	25	22	88%	51	29	57%	59	32	54%	0	0	
10A	13 235	13 884	1,7	230	166	72%	52	43	83%	87	66	76%	91	57	63%	0	0	
10B	11 262	14 505	0,4	48	23	48%	10	8	80%	18	8	44%	20	7	35%	0	0	
somme 10	24 498	28 389	1,1	278	189	68%	62	51	82%	105	74	70%	111	64	58%	0	0	
11A	4 801	5 916	1,4	69	38	55%	13	12	92%	26	11	42%	30	15	50%	2	0	0%
11B	3 488	4 429	4,4	154	113	73%	28	23	82%	63	43	68%	63	47	75%	0	0	
11C	3 960	6 686	1,6	65	38	58%	13	12	92%	25	8	32%	27	18	67%	0	0	
somme 11	12 249	17 031	2,4	288	189	66%	54	47	87%	114	62	54%	120	80	67%	2	0	
12A	10 602	14 802	1,7	175	125	71%	34	30	88%	69	49	71%	72	46	64%	7	5	71%
12B	11 222	11 684	3,3	370	278	75%	71	55	77%	149	115	77%	150	108	72%	40	25	63%
12C	3 078	5 466	0,6	18	12	67%	4	4	100%	6	3	50%	8	5	63%	0	0	
somme 12	24 901	31 952	2,3	563	415	74%	109	89	82%	224	167	75%	230	159	69%	47	30	64%
13A	7 416	9 239	0,2	18	10	56%	7	6	86%	5	1	20%	6	3	50%	2	0	0%
13B	3 300	3 751	1,6	54	44	81%	11	10	91%	21	16	76%	22	18	82%	1	1	100%
13C	2 469	3 058	2,6	63	43	68%	13	12	92%	25	15	60%	25	16	64%	1	0	0%
13D	6 523	8 769	2,8	185	136	74%	36	32	89%	73	49	67%	76	55	72%	32	12	38%
13E	3 090	4 316	0,4	11	7	64%	2	2	100%	4	3	75%	5	2	40%	3	1	33%
13F	3 918	4 593	0,4	17	10	59%	4	4	100%	6	3	50%	7	3	43%	42	41	98%
13G	9 421	11 895	0,4	40	27	68%	9	9	100%	14	10	71%	17	8	47%	2	0	0%
somme 13	36 136	45 620	1,1	388	277	71%	82	75	91%	148	97	66%	158	105	66%	83	55	66%
Bilan départemental	270 215	444 502	1,0	2573	1799	70%	540	461	85%	963	632	66%	1070	706	66%	133	85	64%

PAR SOUS-MASSIFS CYNEGETIQUES

CHEVREUIL 2021/2022										SANGLIER 2021/2022				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
5,2	110	77	70%	55	37	67%	54	39	72%	11,7	245	82	119	49%
4,2	354	267	75%	181	141	78%	169	124	73%	13,7	1165	427	692	59%
4,9	57	48	84%	29	25	86%	27	22	81%	16,1	186	64	110	59%
5,2	329	264	80%	168	135	80%	159	128	81%	11,8	744	311	515	69%
4,7	244	186	76%	123	91	74%	117	93	79%	13,7	707	280	324	46%
11,7	180	152	84%	91	77	85%	89	75	84%	12,3	189	73	98	52%
6,2	173	115	66%	89	58	65%	82	56	68%	17,3	482	173	292	61%
4,4	92	75	82%	47	35	74%	45	40	89%	17,4	367	144	203	55%
5,2	1539	1184	77%	783	599	77%	742	577	78%	13,8	4085	1554	2353	58%
5,3	280	240	86%	142	121	85%	132	114	86%	8,0	427	161	282	66%
5,1	235	184	78%	119	91	76%	111	88	79%	10,5	486	195	318	65%
5,5	196	141	72%	99	72	73%	96	68	71%	12,3	438	154	282	64%
6,4	124	74	60%	62	36	58%	59	37	63%	10,4	201	81	104	52%
5,4	835	639	77%	422	320	76%	398	307	77%	10,0	1552	591	986	64%
10,8	149	136	91%	81	74	91%	67	61	91%	8,7	120	49	51	43%
11,8	75	59	79%	38	28	74%	37	31	84%	12,1	77	34	31	40%
7,9	171	138	81%	88	71	81%	81	66	81%	13,6	295	110	131	44%
8,4	173	143	83%	87	74	85%	81	64	79%	14,5	300	109	202	67%
7,4	139	114	82%	70	57	81%	64	52	81%	19,9	374	135	212	57%
7,2	107	67	63%	53	31	58%	52	34	65%	7,0	104	35	47	45%
8,0	294	234	80%	149	120	81%	143	114	80%	13,8	505	215	334	66%
8,4	1108	891	80%	566	455	80%	525	422	80%	13,4	1775	687	1008	57%
7,7	141	120	85%	71	60	85%	69	60	87%	14,5	265	116	201	76%
9,9	162	125	77%	81	63	78%	79	61	77%	18,8	307	138	167	54%
8,8	84	59	70%	43	32	74%	40	26	65%	10,7	102	59	71	70%
5,5	93	71	76%	48	40	83%	44	31	70%	6,4	109	39	56	51%
4,7	204	179	88%	104	91	88%	100	88	88%	8,5	365	182	229	63%
6,6	684	554	81%	347	286	82%	332	266	80%	11,0	1148	534	724	63%
4,8	377	278	74%	188	139	74%	178	133	75%	10,2	798	323	472	59%
4,9	535	412	77%	266	206	77%	260	201	77%	13,3	1455	570	834	57%
5,9	198	163	82%	98	76	78%	97	86	89%	9,1	307	123	198	64%
4,9	113	104	92%	57	53	93%	55	50	91%	7,2	168	60	104	62%
5,5	183	166	91%	91	84	92%	89	81	91%	7,1	234	100	177	76%
4,9	131	108	82%	66	54	82%	64	53	83%	5,8	153	65	83	54%
5,0	1537	1231	80%	766	612	80%	743	604	81%	10,2	3115	1241	1868	60%
5,0	230	210	91%	116	104	90%	114	106	93%	7,6	347	139	230	66%
4,4	194	165	85%	97	85	88%	96	79	82%	6,6	291	111	193	66%
3,4	212	164	77%	108	84	78%	103	80	78%	2,9	177	72	67	38%
4,2	636	539	85%	321	273	85%	313	265	85%	5,4	815	322	490	60%
3,9	242	191	79%	121	97	80%	119	93	78%	7,3	453	161	215	47%
3,8	194	155	80%	96	77	80%	95	76	80%	6,4	325	149	246	76%
3,9	436	346	79%	217	174	80%	214	169	79%	6,9	778	310	461	59%
5,5	376	283	75%	189	145	77%	185	136	74%	16,5	1138	382	336	30%
7,2	141	104	74%	71	51	72%	69	52	75%	13,7	270	94	81	30%
8,8	150	127	85%	77	72	94%	73	55	75%	11,6	198	72	100	51%
5,4	426	305	72%	212	149	70%	208	152	73%	22,6	1766	604	733	42%
5,9	1093	819	75%	549	417	76%	535	395	74%	18,3	3372	1152	1250	37%
4,0	298	228	77%	150	112	75%	147	115	78%	9,1	670	256	502	75%
2,9	611	443	73%	312	225	72%	297	216	73%	6,0	1262	478	809	64%
3,2	909	671	74%	462	337	73%	444	331	75%	6,8	1932	734	1311	68%
2,4	318	206	65%	159	101	64%	159	105	66%	3,8	502	225	306	61%
5,2	587	442	75%	294	227	77%	290	213	73%	5,2	583	232	379	65%
3,7	905	648	72%	453	328	72%	449	318	71%	4,4	1085	457	685	63%
4,9	233	127	55%	117	69	59%	115	57	50%	5,2	251	87	108	43%
3,4	117	83	71%	60	43	72%	57	40	70%	4,2	145	49	82	57%
4,7	185	131	71%	93	67	72%	92	64	70%	5,0	197	80	123	62%
4,4	535	341	64%	270	179	66%	264	161	61%	4,8	593	216	313	53%
3,8	400	317	79%	199	163	82%	200	153	77%	4,8	510	224	318	62%
2,2	242	161	67%	119	84	71%	119	77	65%	1,9	211	88	99	47%
4,9	150	117	78%	75	61	81%	74	55	74%	4,2	130	57	82	63%
3,2	792	595	75%	393	308	78%	393	285	73%	3,4	851	369	499	59%
3,2	239	189	79%	121	101	83%	117	87	74%	3,9	287	141	196	68%
3,2	104	80	77%	52	39	75%	52	41	79%	2,4	80	31	36	45%
4,9	120	103	86%	60	52	87%	60	51	85%	2,6	65	22	45	69%
2,1	140	113	81%	70	58	83%	70	55	79%	2,4	159	84	101	64%
3,4	106	84	79%	53	41	77%	53	43	81%	2,6	80	40	52	65%
3,0	117	92	79%	59	45	76%	58	47	81%	2,9	113	47	46	41%
3,5	332	271	82%	166	137	83%	166	134	81%	2,3	217	102	146	67%
3,2	1158	932	80%	581	473	81%	576	458	80%	2,8	1001	467	622	62%
4,5	12167	9390	77%	6130	4761	78%	5928	4558	77%	8,2	22102	8634	12570	57%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Président de la Commission : Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs, Nicolas BRETON, Vincent CANIVET

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.



→ La Commission Dégâts de Gibier ne s'est pas réunie physiquement en tant que telle en 2021 mais beaucoup de sujets ont été traités tout au long de l'année et souvent dans l'urgence face aux dégâts. La Commission a donc régulièrement été consultée par mail ou lors de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteurs ayant pour objectif la sensibilisation des Elus, des GIC et des Sociétés de Chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs, ouverture générale et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- L'étude du budget clôture et la proposition de deux compléments de budget d'un montant de 10 000€ chacun en cours de saison 2021 pour pallier aux demandes sur les nouveaux secteurs à dégâts ainsi que l'étude et la prévision budgétaire allouée à la protection des cultures pour 2022.
- L'étude de demandes spécifiques de mise à disposition de matériel de clôtures sur la zone montagne ou sur des cultures autres que les pois et les maïs, sur des secteurs encore non protégés ou pour des cas particuliers,
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2021 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertises,
- Les rencontres et les échanges dans un esprit constructif avec le monde agricole en amont des Formations Spécialisées afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer, ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur certains des dossiers et recours.

Toutes les décisions de ces Commissions ou de ces groupes de travail ont ensuite été présentées lors d'un Conseil d'Administration et ont toutes reçu un avis favorable.

- **Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :**

Au cours de la saison passée, l'épidémie de COVID-19 nous a malheureusement contraints à ne réunir physiquement qu'une seule fois les estimateurs. Toutefois, nous avons maintenu un suivi et un accompagnement de ces derniers tant réglementairement, qu'administrativement et techniquement.

Les échanges quasi hebdomadaires entre les estimateurs et nos salariés nous permettent de recueillir des informations en temps réel et de faire un état des problèmes rencontrés sur le terrain. Ainsi, nous pouvons

informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures ou toutes autres actions.

Aussi, le nombre de déclarations de dégâts augmentant et l'effectif des estimateurs actifs se réduisant, la Fédération a entrepris « une campagne de recrutement départementale » afin de trouver une dizaine de nouveaux estimateurs pour renforcer les troupes actuelles.

C'est en ce sens que s'est créée en 2020 une Commission « Recrutement Estimateurs » composée de MM. CONREAUX, THOMAS, HAMMER et BRETON.

Cette dernière a permis de recruter 6 nouveaux estimateurs qui ont suivi le stage dispensé par la FNC et ont été en formation continue sur le terrain pendant presque 1 an avec des estimateurs aguerris.

L'effectif des estimateurs départementaux actifs est ainsi porté à 13 personnes réparties sur l'ensemble du département.

- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS. Cette Formation fixe également les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché national et mondial.

En 2021, elle ne s'est réunie physiquement qu'une seule fois sous la présidence de la DDT. Pour les autres réunions, un consensus a toutefois été trouvé sur tous les dossiers et tous les barèmes, entre le monde agricole et cynégétique avant d'être proposé à l'Administration. Cette dernière a ensuite validé et entériné les propositions dans ses arrêtés préfectoraux.

Par rapport à 2020, en 2021 les barèmes ont :

- Augmenté de 15% à 20% en moyenne concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs,
- Augmenté de 16% en moyenne concernant les pertes de récolte de maïs ensilage et 32% pour le grain et le tournesol,
- Augmenté de 26% en moyenne pour le blé et 40% pour les autres céréales,
- Baissé de 22% pour les pertes de récolte prairies (foin), passant de 155€/T à 120€/T.

De plus, concernant 103 communes vosgiennes de la zone montagne, la réglementation nationale nous impose d'indemniser les exploitants à hauteur de 15% supplémentaires par rapport au reste du département pour toutes les remises en état.

En 2021, nous avons aussi été amenés à valider à nouveau des barèmes « bio » pour toutes les denrées, avec des tarifs beaucoup plus élevés en moyenne, oscillant de 40% à 150% par rapport aux barèmes conventionnels.

Pour le blé par exemple, les agriculteurs conventionnels sont indemnisés à 210.80€/T contre au minimum 460.00€/T pour le blé Bio.



COMMISSION TERRITOIRES

Président de la Commission : Michel JOLY

Membres : Paul CONREAUX, Damien DURAND, Michel THONNELIER, Denis VAUTRIN, Alexandre BELLO, Maxime LABEDIE, Joanna PENNETIER

Nouvelle commission fédérale prévue dans le prochain SDGC, elle a déjà été réunie en 2020 et 2021, malgré l'attente de validation du 3^e volet de notre Schéma Cynégétique.

Du fait de l'absence prolongée en 2021 de la technicienne en charge du dossier, la Commission Territoires n'a pas été réunie depuis. Cette commission se réunira en été 2022 afin de faire le point sur l'état d'avancement du traitement des dossiers territoires, et définira, si besoin, les dossiers prioritaires à traiter pour la deuxième réunion d'attribution des plans de chasse du mois de septembre 2022.

- **Gestion actuelle des territoires de chasse :**

Dans 90% des dossiers traités chaque année par Mme PENNETIER, technicienne « territoires de chasse », il s'agit d'actualisation des justificatifs de droit de chasse des territoires. Tous ces documents sont étudiés et analysés et s'ils sont recevables, la mise à jour des surfaces est intégrée dans le territoire concerné pour la saison suivante.

Lors de situations plus conflictuelles (10% des dossiers restants), la Fédération propose dans un premier temps d'organiser une réunion de conciliation entre les sociétés protagonistes afin de trouver un compromis d'entente et de définir une limite de partage des territoires. Si aucun accord n'est possible, une enquête de territoires est alors mise en place sur tous les territoires concernés.

- **Fonctionnement des enquêtes de territoires**

Il existe différentes catégories de territoires pouvant être mis en « enquête de territoire » :

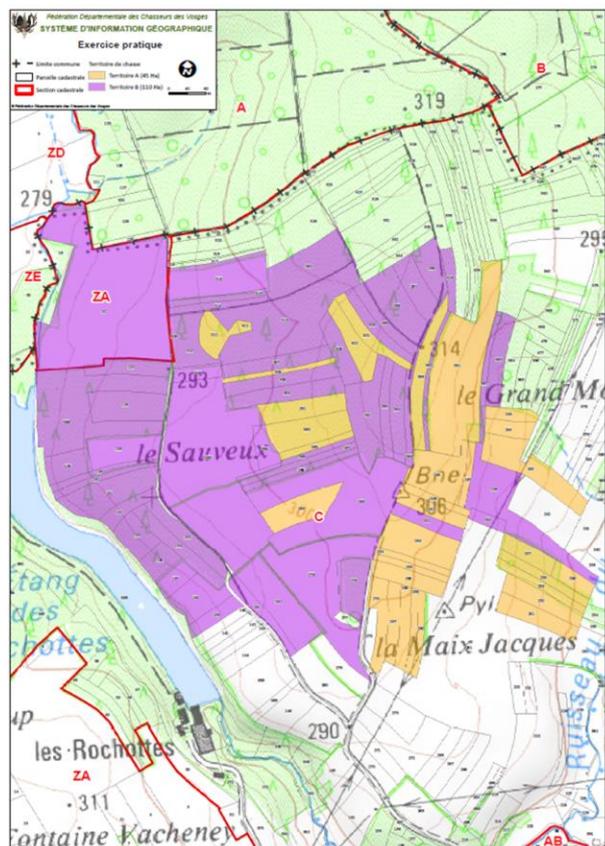
- Les nouveaux territoires créés dans les Vosges
- Les territoires d'une commune en cas de conflit
- Les territoires volontaires souhaitant se mettre à jour.

La méthodologie de travail d'une enquête de territoire est présentée aux détenteurs de droit de chasse concernés.

Chacun doit fournir à la Fédération la copie de l'intégralité de ses droits de chasse papiers ainsi qu'un fichier informatique recensant les parcelles faisant l'objet d'un abandon du droit de chasse.

Après vérification et traitement, ces éléments permettent d'obtenir une cartographie précise des parcelles recevables, attenantes ou non-attenantes entre elles, de chaque détenteur.

Les résultats de l'enquête sont ensuite présentés aux détenteurs et dans 50% des cas, un accord avec une limite de partage des territoires est trouvé. Pour l'autre moitié sans solution amiable, seuls les lots de droits de chasse respectant les seuils minimums de surface et d'attenance sont validés pour prétendre à une demande d'attribution de plan de chasse/gestion.

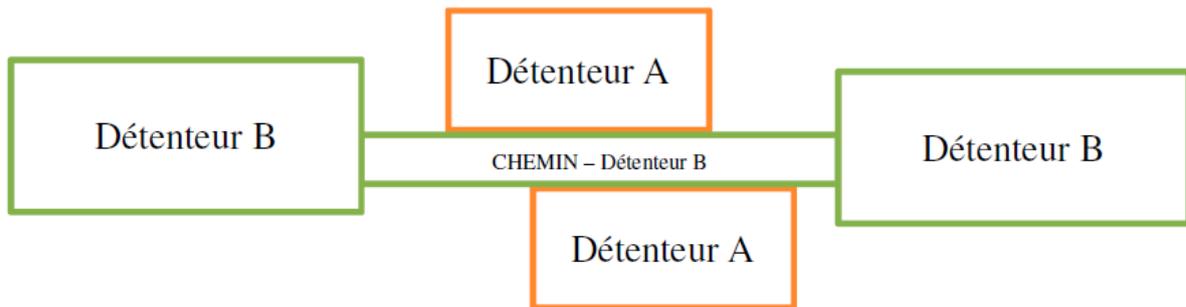


- **Cadre d'intervention de la Commission Territoires**

- 1) Etude des cas particuliers

Pour les chemins ou les cas où une parcelle cadastrée est référencée « chemin », la commission a proposé que ces cas de figure ne puissent pas servir de continuité ou de discontinuité dans la configuration des territoires d'un seul tenant.

Schéma d'illustration :



Le territoire du détenteur B n'est pas d'un seul tenant.

Le territoire du détenteur A est d'un seul tenant, même si le détenteur B a le droit de chasse sur le chemin au milieu.

Cette proposition ne pourra être applicable qu'après approbation du 3^e SDGC.

Aussi, une évolution va intervenir concernant les seuils de surface minimale et le respect obligatoire de l'attenance. L'objectif inscrit dans le projet du 3^e SDGC est d'homogénéiser les territoires et limiter le morcellement en petites unités. Pour les territoires dans cette situation, la Fédération leur préconisera de s'associer avec le ou les détenteurs limitrophes pour éviter l'apparition ou le maintien de zone de non-chasse.

- 2) Rôle de médiation

La Commission Territoires pourra jouer le rôle de médiation entre les détenteurs de plan de chasse voisins, en soutien à l'Administrateur du secteur, pour :

- Les possibilités d'arrangement et de définition d'un protocole d'accord ;
- Les possibilités de regroupement afin d'homogénéiser les territoires de chasse.



COMMISSION ANIMATIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Damien DURAND, Matthieu HAMMER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Arnaud GROSSI (GIC Torelle), Sandy KINIC (GIC Meuse Saône), Xavier RICHARD (GIC Charmes), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

La commission s'est réunie le 2 décembre 2021 pour réaliser un bilan des actions de communication/animations, réfléchir à des nouvelles actions et établir un prévisionnel pour 2022.

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations tant en direction des scolaires que du grand public. Parmi celles-ci, on retrouve un certain nombre de rendez-vous annuels récurrents :

- Les formations « Réglementation et sécurité » à Tignécourt avec les interventions de l'ONF, de l'OFB et des agents de terrain de la FDCV. 3 sessions de formation se sont déroulées cet hiver comprenant une journée sur la réglementation cynégétique, la sécurité et les notions forestières et une seconde journée constituée d'une chasse en battue.
En complément, afin de contribuer à la réalisation des plans de tirs sur ce territoire, plusieurs journées de chasse en battue ont été organisées avec notamment les femmes chasseresses, les nouveaux permis les plus méritant, les associations spécialisées cynégétiques et les bénévoles de la FDCV.
- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires en ayant recours souvent à l'utilisation du Mobil'Faune 88 notamment dans le cadre des interventions pédagogiques.
- 2021 a permis de renouer avec la Fête de la Biodiversité qui s'est déroulée le premier week-end de juin au Parc du Château à Epinal. Cette manifestation s'est tenue sur 2 jours avec une journée dédiée aux scolaires et une journée pour le grand public.

Retour sur quelques actions phares de cette année :

- *L'Exposition sur les mammifères au Collège de Golbey :*

La FDCV a participé à une animation sur deux semaines avec le collège de Golbey. Ce dernier a contacté la FDCV afin de réaliser une exposition avec des animaux naturalisés et des panneaux pédagogiques pendant 15 jours, suivie d'une intervention scolaire d'une journée axée sur les mammifères de notre département et animée par 3 ateliers. Cette opération a permis de sensibiliser plus de 250 enfants.



- *L'appel à projet « Je plante une haie pour mon école » :*

Dans le cadre de cette opération conjointe avec le Conseil Départemental, 4 écoles candidates ont été retenues en 2021 et ont pu réaliser leur projet au printemps 2022. Ces écoles ont bénéficié de la fourniture gratuite des plants (financés par le Conseil Départemental) et d'une aide à la plantation avec l'intervention d'un spécialiste (technicien de la FDCV ou structures partenaires) qui a sensibilisé les 135 enfants concernés aux intérêts des haies et de la faune qui les habitent.

Un nouvel appel à projet sera lancé auprès des établissements scolaires courant juin 2022 en partenariat avec le Conseil Départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour une plantation durant le printemps 2023.



- **Le projet d'écocontribution « J'aime ma nature propre » :**

L'objectif était de réaliser une action écocitoyenne et participative de collecte de déchets sur un espace naturel, le lac de Bouzey et l'étang de la Comtesse, en partenariat avec La chasse au Féminin 88, les municipalités, les sociétés de chasse locales, mais aussi avec le soutien et la participation active de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la FD de Pêche des Vosges, de l'AAPPMA d'Epinal, du

Sicovad, de Voies Navigables de France, du Club Vosgien d'Epinal et d'Evodia.

Cette journée a eu lieu le 15 septembre dernier découpée en 2 temps : ramassage des déchets le matin et village d'animation l'après-midi avec une sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et à la valorisation des déchets. Elle a permis d'accueillir environ 130 personnes le matin et 70 l'après-midi.

En 2022, un projet similaire va être organisé sur la commune de La Bresse autour du site de Lispach et de ses domaines skiabiles alpin et nordique.

- **Le projet d'écocontribution « Education à l'Environnement » :**

Ce dossier a pour objectif d'améliorer et d'enrichir les outils servant aux interventions scolaires et/ou grand public en complétant le Mobil'Faune88. Ce projet se décompose en 2 parties :

- en 2020/2021, la FDCV a acquis des outils numériques permettant aux publics de devenir acteurs dans la reconnaissance des espèces grâce à une longue-vue combinée à un appareil photo ou des jumelles interactives. Ces 2 outils sont reliés directement à des tablettes tactiles dans lesquelles sont installées des applications d'identification des espèces. Ils pourront ainsi être utilisés dans les cours d'écoles ou en pleine nature pour rechercher les animaux qui fréquentent ces lieux, les découvrir et les reconnaître.
- en 2021/2022, nous avons travaillé au développement de nouveaux jeux pédagogiques et nous souhaitons compléter le Mobil'Faune88 avec des supports orientés sur les grands prédateurs et les mares forestières. Nous prévoyons également l'acquisition d'un certain nombre d'animaux naturalisés pour renouveler ou agréments notre collection actuelle.

- **L'avant-première du Film « Lynx » au cinéma :**

La FDCV a répondu favorablement à la proposition du réalisateur du film, Laurent GESLIN, pour organiser une avant-première de celui-ci, en sa présence, suivi d'un temps d'échanges et de débat sur le Lynx. Cette séance a eu lieu le 7 décembre 2021 au cinéma Palace d'Epinal et a donné lieu à diverses publications dans la presse quotidienne et sur les réseaux sociaux. Ce fut une action de communication très positive pour la FDCV et les chasseurs qui n'étaient pas attendus dans ce domaine par nos détracteurs.

Les projets de la Commission :

Pour 2022, la FDCV s'est déjà engagée à participer à plusieurs manifestations locales comme la Fête de la Biodiversité à Epinal, Agglo'eau à St Dié, ainsi que pour des interventions en milieu scolaire.

La Fédération poursuivra l'ensemble de ces opérations, engagées sur plusieurs années, et souhaite développer sa présence sur des manifestations départementales telles que le salon Habitat et Bois ou la journée des Maires, en fonction de ses possibilités.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE ET FORMATIONS

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Bruno DEMANDRE, Damien DURAND, Denis VAUTRIN, Michel LEBOUBE (ADGCP88), Claude GIGNEY (Louvétier), Vincent CANIVET, Maxime LABEDIE, Alexandre BELLO

De trop nombreux faits de braconnage sont encore recensés dans le département des VOSGES. De plaine ou de montagne, des sangliers au gibier rouge, les agents de terrain collectent régulièrement des signalements où désormais nous constatons que les délinquants, auteurs de ces faits, tirent la plupart du temps pour tuer ridiculement et non plus pour s'alimenter ni même pour récupérer les trophées... L'utilisation de véhicules, d'armes à longues portées avec système thermique ou de vision nocturne est désormais privilégiée par ces écumeurs de grand gibier... C'est la réalité du braconnage moderne...

La commission Antibraconnage et Formations, qui s'est réunie le 12 janvier dernier pour effectuer le bilan des actions menées au cours de l'année 2021 par les agents de développement notamment, s'est saisie de ce problème et a validé la mise en ligne sur le site fédéral de la [fiche de signalement d'actes répréhensibles en rapport avec la police de la chasse](#).

Quel est son objectif ?

De nouvelles missions ont été confiées à l'Office Français de la Biodiversité par leur ministère de tutelle. Force est de constater que cette structure a été malheureusement fortement désengagée dans certaines de ses missions, dont la police de la chasse dite de « proximité » fait partie. Celle-ci est désormais « reléguée » aux agents des fédérations de chasseurs.

De ce fait, la prévention d'actes délictueux, passant inévitablement par des surveillances nocturnes des territoires, est désormais devenue une des priorités fixée au service terrain de notre Fédération qui sait pouvoir s'appuyer sur l'expérience et l'engagement du réseau des gardes particuliers.

Au vu de l'immensité du territoire Vosgien et des nombreuses autres missions confiées à nos agents (formation du permis de chasser, gestion administrative des plans de chasse, formation complémentaire à la sécurité etc...), la tâche s'avère naturellement difficile mais loin d'être insurmontable et c'est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place ce formulaire.

La collecte de renseignements précis, anonymisés ou non, de manière à être plus réactif, plus efficace et pouvoir solliciter, lorsque c'est nécessaire, l'appui de partenaires extérieurs (Police/Gendarmerie par exemple) est un élément fondamental dans la lutte contre le braconnage.

Je vous invite donc à vous mobiliser et à porter à notre connaissance les renseignements en votre possession.

Au niveau des formations dispensées sur l'année 2021, 75 journées ont été consacrées au « permis de chasser », à la « chasse accompagnée », à la « formation sécurité », à la préparation des futurs gardes particuliers et j'en oublie certainement. De chaleureux remerciements à nos collaborateurs pour leur implication, mais également à nos bénévoles. Une pensée toute particulière à Charly FLOHR qui, la veille de son décès, dispensait encore de précieux conseils aux futurs candidats à l'examen du permis de chasser. Son abnégation au service de la garderie départementale restera dans les mémoires...

Je vous souhaite de passer une Assemblée Générale sereine,



ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Michel LÉBOUBE

Notre association, créée en 1992, compte à ce jour près de 125 adhérents.

Cette année, nous avons été attristés et marqués par le décès de plusieurs collègues : JeanViry, Claude Vessière, Daniel Petitjean, Bernard Grandgirard, Gérard Bannerot, Henry Soller et tout récemment Charly Flohr pour lesquels nous gardons nos meilleurs souvenirs.

Notre Assemblée Générale, précédé du Conseil d'Administration, s'est tenue le 17 septembre dernier à Epinal. Charly Flohr était nommé trésorier en remplacement de Henry Soller. Malheureusement, Charly a du être remplacé par le trésorier adjoint : Alain Faquet.

Les sorties de nuit n'ont pas été faciles et souvent perturbées par des tirs de nuit dus à des louvetiers qui avaient omis de prévenir les maires, ou les présidents de société de leur mission. Heureusement, nous avons constaté que cela ne s'est pas passé partout de la même façon et que certains louvetiers avaient respecté la règle et nous ne pouvons que les en féliciter.

Les tournées de surveillance ont permis de transmettre de nouveaux renseignements au service terrain de la FDC ou à la gendarmerie.

L'activité de l'ADGCP88 et de ses gardes :

- les GCP ont participé aux prélèvements Lyme sur les chevreuils en collaboration avec les agents FDC
- ils étaient présents à la formation des futurs GCP, aux formations Sécurité à Tignécourt, aux formations théoriques et pratiques du permis de chasser.
- l'ADGCP était présente à l'AG de l'APRAV, à la Commission antibraconnage de la FDCV, aux réunions des GIC, à une réunion de l'ADGCP Meuse.
- les GCP étaient présents à deux réunions de l'Union Interrégionale des Gardes Particuliers et Piégeurs à Dijon. A cette occasion, il a été demandé l'extension de la compétence des gardes particuliers aux faits de circulation sur les voies interdites ou dépôts d'ordures. Ceci a été acté dans les textes par la loi parue le 24 janvier 2022 au journal officiel (article 31.L130-4 du code de la route concernant les compétences des GP). Nous attendons les codes NATINF et les nouvelles prérogatives de nos instances nationales.

Nous sommes toujours présents à notre permanence à la fédération des chasseurs à Epinal, le vendredi de 14h à 17h.

Nous invitons tous les gardes particuliers à rejoindre notre association.

Nos missions sont de les renseigner, mettre à disposition les renseignements, le matériel (insignes, vêtements...) et surtout les assurances spécifiques à leur activité de garde particulier.

Contacts :

Mail : adgcp.vosges@orange.fr

Président : Michel LÉBOUBE – 06.16.68.60.72

Trésorier : Alain FAQUET – 06.70.39.47.88



ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

L'espoir renaît !!!

Peut-être que le plus dur est derrière nous.

Toujours est-il que les deux saisons que nous venons de passer n'ont pas été des plus simples. L'exercice de notre passion avec des contraintes, des restrictions et des obligations de résultats n'ont pas été faciles mais nous avons surmonté ces épreuves et le bilan est somme toute satisfaisant.

Comme à chaque fois, le chasseur de grand gibier qui est pragmatique voit les choses, étudie la situation et décide de ce qu'il faut et va faire. Le résultat en découle. C'est parce qu'il connaît bien le milieu, le gibier et des techniques de chasse qu'il peut faire une bonne gestion et prélever ce qu'il faut dans un secteur donné. Il n'y a pas beaucoup de place pour l'improvisation mais tout doit être calculé, étudié et suivi pour garantir la pérennité de l'espèce et surtout obtenir de beaux trophées. Il faut également garder à l'esprit l'équilibre FORET – GIBIER qui maintiendra une relation de bonne intelligence entre propriétaire forestier et chasseur. Tous les milieux doivent être partagés.

La saison passée a vu les prélèvements de grand gibier réalisés de manière correcte avec un bilan satisfaisant. On peut toujours faire plus et faire mieux mais bon... Continuons d'être raisonnables et maintenons la pression sur les prélèvements de sangliers dont les densités semblent trop importantes dans certains secteurs. Les montants des dégâts indemnisés en sont la preuve. La disette qui a affecté les laies cet hiver (avec une absence de fruits forestiers et les interdictions d'agrainer) devrait avoir des conséquences sur les reproductions et ainsi diminuer la taille des portées. L'état de maigreur des sangliers actuellement est patent et justifie ces prévisions. On va peut-être revenir à des densités raisonnables et équilibrées, acceptées par tout le monde et qui apaiseront la tension avec des agriculteurs et sylviculteurs.

L'AGAGG est soucieuse de l'équilibre à maintenir entre tous les utilisateurs de la forêt afin de garantir une tranquillité maximale pour le grand gibier qui en a besoin et un usage de ces domaines par des gens toujours en quête de loisir et nature. C'est dans cet esprit qu'elle privilégie la pédagogie et la formation à toutes occasions.

La saison qui s'annonce devrait être « normale » si l'on en croit les paroles rassurantes de nos responsables et nous pourrions ainsi reprendre une activité cynégétique sereine en gardant à l'esprit le respect que l'on doit au gibier que l'on poursuit et qui nous procure tant d'émotion.

En saint Hubert.



L'ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA RECHERCHE AU SANG (AVRS)

Président : William THUON

La Recherche au sang et le tir d'été

Le tir d'été, est par essence même une chasse silencieuse en juin-juillet-août, où les tirs se font plein thorax sur des animaux arrêtés. Normalement, les animaux surpris sur leurs lieux de gagnage tombent nets ou parcourent une faible distance. Mais, parfois, pour des raisons diverses, la balle n'atteint pas son objectif et les ennuis commencent.

Pour avoir des chances de récupérer son animal, il faut adopter un comportement de chasseur éclairé. C'est-à-dire, dans un premier temps, **ne rien faire**, silence de mise pour éventuellement entendre un déplacement ! Surtout, il faut rester calme et analyser la situation. Mémoriser l'Anschluss. Dans un deuxième temps, baliser celui-ci.

Ensuite, il ne reste plus qu'à prendre son portable et mettre en alerte un chien de rouge :

Allo !, il est 22h j'ai etc.... il est 5h j'ai etc.

Le chasseur doit être présent pour finir son acte de chasse, très instructif pour lui. C'est effectivement un beau déduit. Il doit faire corps derrière le conducteur, baliser les indices trouvés en cours de pistage.

Voilà la méthode pour réussir à retrouver, avec de grande chance, un animal blessé.



Alors... ! Contrôlez vos tirs et en cas de doute ; faites appel à un équipage agréé.

A bientôt début juin.

Bilan de l'année écoulée (2021/2022)

1671 Interventions	467 Contrôles de Tir	595 Echecs	609 réussites
---------------------------	-----------------------------	-------------------	----------------------

	Réussites 2018/2019	Réussites 2019/2020	Réussites 2020/2021	Réussites 2021/2022
Cerfs-Biches- Faons	81	92	66	104
Chevreuils	143	122	129	112
Sangliers	445	484	381	391
Chamois	3	4	6	3
Totaux	672	702	582	609

Campagne de recherche 2021/2022 encore bonne pour nos chiens de rouge. Les 1671 appels laissent apparaître une montée significative de cerf-Biche-Faon dans les Vosges. Sanglier stable en battue avec toutefois une hausse en tir d'affût. Reste le chevreuil qui chaque année diminue. Capreolus mérite mieux. Le chevreuil est donc réduit à un second rôle et traité comme tel.

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)



Président : Jean-François HOUOT

L'année 2022 verra, je l'espère, redémarrer toutes les activités de l'association. Les membres qui ont fait une "pose associative" ces deux dernières années sont invités à nous rejoindre de nouveau. Le soutien du plus grand nombre est nécessaire, alors ressortez la boîte à motivation.

Formation chasse à l'arc (JFO)

Deux formations ont pu être organisées en 2021, malgré la COVID.

Une quarantaine de personnes a donc suivi la formation à la pratique de la chasse à l'arc.

La prochaine formation, qui est prévue le samedi 21 mai 2022, est déjà complète. Une ou deux autres seront organisées en fonction du nombre d'inscriptions. Ne tardez pas.

Inscription auprès de la FDCV88

AG ACAV

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 4 juin 2022 sur notre site d'entraînement du Ruxelier

Communication

Retrouvez les activités de l'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges sur le site de l'association (acav88.fr). Vous pouvez également vous inscrire sur la page Facebook ([acav88](https://www.facebook.com/acav88))

www.acav88.fr :

Le site de l'ACAV vous informe sur les événements auxquels participe l'association tout au long de l'année, vous y trouverez également les dates des jours d'entraînement.



ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Alain GOUSY

L'A.P.R.A.V est née en 1992 et va donc fêter ses trente années d'existence ce printemps. L'augmentation du nombre d'adhérents, observée avec joie il y a quelques années, avait malheureusement été freinée la saison précédente à cause de la pandémie. En 2021, nous avons eu le plaisir de retrouver un peu plus de 150 Adhérents.

Après l'AG du mois de juin 2021, réalisée entre deux périodes de restrictions sanitaires, l'année a malheureusement été bouleversée par les mesures mises en place suite à la pandémie de la COVID-19. Nous n'avons pu participer ou organiser aucune manifestation. L'APRAV a tout de même pu s'investir dans la formation de 35 nouveaux piégeurs aux mois de septembre et décembre (session spécifique pour 24 agents du Conseil Départemental des Vosges). Les dirigeants de l'association ont participé aux différentes réunions de la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour faire entendre la voie de ses adhérents et défendre l'activité de piégeage. Nous avons malheureusement assisté au déclassement du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans notre département. Par la suite, nous avons participé à l'élaboration d'un dossier permettant, nous l'espérons, un retour rapide du classement du renard ESOD sur plusieurs communes du département où nous avons des données de nuisances causées par cette espèce.

Pour 2022, nous organisons notre assemblée générale en présentiel et, ensuite, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires, nous gardons espoir de pouvoir organiser différentes manifestations.

Le renouvellement du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (renard, fouine, corbeau freux, corneille noire) arrive à grand pas. Il est vraiment important de vous mobiliser pour faire remonter les dégâts et nuisances dont vous pouvez avoir connaissance sur le terrain, ainsi que vos données de capture à retourner à la FDC et à la DDT courant juillet. Ces informations sont essentielles pour justifier la présence, l'impact et le classement de ces différentes espèces.

Encore une fois, rien ne pourrait se faire sans vous et j'en profite pour remercier les piégeurs qui œuvrent toute l'année, que ce soit pour intervenir vers les particuliers ou pour l'association.



Participation à la formation « piégeur agréé » pour les agents du CD88 en décembre 2021

LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)



Président : Claude CHARNOT

Le C.N.B. Vosges est la section départementale du CNB, association agréée au titre de la protection de l'environnement (Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011), il a pour objectif de rassembler les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse à la relève au chien bécassier, de promouvoir et défendre ce mode de chasse, d'étudier la vie, les mœurs, la migration de l'oiseau et de contribuer à la protection de son environnement.

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue 4 septembre 2021 au relais des Vosges à Monthureux sur Saône, en présence de Damien Durand, vice-président de la FDC88, et Julien Klinkeberg, responsable technique de l'OFB 88.

Les axes majeurs de notre club ont été réaffirmés :

- accentuer le suivi et la connaissance de l'oiseau notamment à travers l'utilisation de l'application Béc@notes, saison 2021/2022 : 194 compte-rendu de sorties représentant 325 heures (145 heures lors de la saison 2019/2020), l'envoi d'ailes afin de déterminer l'âge/ration et donc mieux apprécier le succès reproducteur.
- La protection des habitats, notamment des prairies naturelles (Zone de Protection Spéciale du Bassigny) en intervenant auprès de l'OFB et de la DDT.
- La défense de la chasse en général et de la bécasse en particulier : recours déposé devant le tribunal administratif de Nancy par le CNB88 contre l'arrêté préfectoral n° 274/2021/DDT du 05 août 2021 réduisant la période de chasse de la bécassine des marais et du vanneau huppé.

Malgré les restrictions liées à la pandémie du COVID 19, le lien a été maintenu par le biais de la messagerie électronique qui a permis la circulation de l'information tant entre les membres du Club qu'avec le niveau national.

Le 11 novembre 2021, des membres du club se sont retrouvés sur le territoire de chasse de Tignécourt, géré par la FDC88, pour une journée de chasse à la bécasse en binôme avec leurs chiens

Composition du bureau du CNB Vosges :

- Président : Claude Charnot
- Vice-Président : Marie-Josée Kinzelin
- Trésorier : Jean-Marie DeParis
- Secrétaire : Jean-Charles Lambigeois

Contact : ccharnot@gmail.com





ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

LISTE DES ACTIONS REALISEES EN 2021

L'association s'est investie dans un certain nombre d'activités en 2021, malgré un contexte sanitaire pas toujours facile.

Nous avons ainsi été présentes, aux côtés de la Fédération des Chasseurs des Vosges, pour l'organisation de l'opération « J'aime la nature propre » autour du Réservoir de Bouzey et de l'étang de la Comtesse, le 15 septembre dernier. Ce rendez-vous a donné lieu à un nettoyage du site avec le ramassage d'environ 130kg de déchets le matin, puis à l'animation d'un village composé de différentes structures partenaires dans la gestion des déchets ou dans le respect de la nature (Fédération de pêche, Sicovad, Voies navigables de France, Club Vosgien, Maison du Vélo, Communauté d'Agglomération d'Epinal).



Nous avons également participé à une battue aux grands gibiers, organisée par la Fédération des Chasseurs, dans la forêt départementale de Tignécourt, où toutes les femmes chasseresses vosgiennes étaient conviées.

PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS EN 2022

- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association : présence d'un stand sur l'exposition des trophées.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Le bureau de l'association est composé comme suit :

- Présidente : Nicole BRULEZ
- Trésorière : Mathilde MEYER
- Secrétaire : Corinne BARNET

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Présidente : Mme Nicole BRULEZ

Adresse : 845 rue de Renauvoid – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71



RETROUVEZ LES DÉPARTEMENTS PARTICIPANTS
SUR JAIMELANATUREPROPRE.FR



Commune → La Bresse

Date → Samedi 7 mai 2022

Lieu de rendez-vous → Site de Lispach
Au départ des pistes de ski de fond

Heure → 9 h 00

Programme de l'opération :

- **Matin** : ramassage des déchets autour du Lac de Lispach et des domaines skiabiles
RDV à 9h à l'entrée du domaine skiable nordique de Lispach



- **Après-midi** : village d'animations de 14 h à 17 h

Gratuit et ouvert à tous

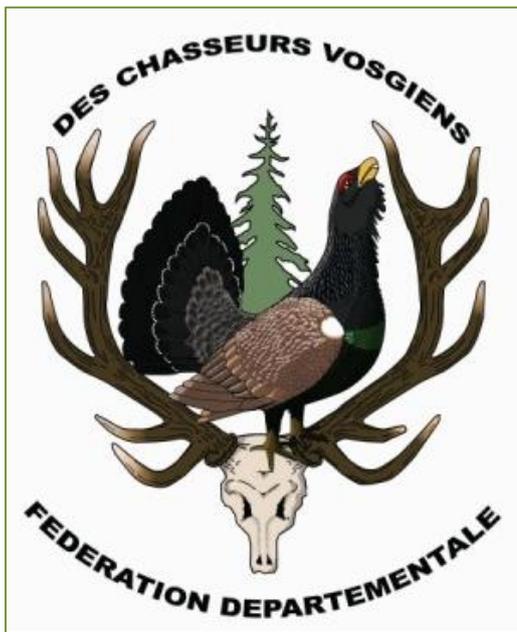
Animations sur le respect et le partage de la nature et la valorisation des déchets proposées par :

- Mountain Bikers Foundation
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
- Communauté de Communes des Hautes Vosges
- Fédération Départementale de Pêche des Vosges
- AAPPMA de La Bresse
- Association Rando'Nett
- Association sportive La Bressaude
- Club Vosgien
- Office National des Forêts
- Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges

Organisée par la Fédération
des Chasseurs des Vosges

Avec le soutien financier de l'OFB





Banque Kolb
 Une banque du groupe Société Générale 

Vous souhaitez optimiser votre patrimoine, préparer des projets ou développer votre activité.

À la Banque Kolb vous disposez d'un conseiller dédié et d'experts en région pour vous accompagner.

banque-kolb.fr    

Banque Kolb - S.A. à Direction et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14000 000 - Siège Social : 1 et 2, place du Général de Gaulle BP 11 - 88201 Mirecourt Cedex - RCS 550 090 RCS Epinal

**SARL VITTEL CHAS'TIR
 ARMURERIE BARRAS**

*BALL TRAP
 Sanglier Courant
 Des Professionnels à votre service
 Armurier Diplômé*

BALL TRAP
 Chemin du Haut de Vittel
 88800 THEY SOUS MONTFORT
 ☎ 03 29 08 20 23
armurerie.barras@orange.fr




Armurerie SFP

Clément Boulangeot
 Artisan Armurier diplômé de l'Ecole de Liège
 339 Rue Hector Berlioz 88650 Anould
 03 29 57 35 39

**ARMURERIE
 Beau Répare**



Bulgnéville



**JMJ
 AUTOMOBILES**

Complice de votre mobilité

C.AUTOMOBILES
 1 allée des Rapailles - 88000 Epinal
 ☎ 03 29 31 15 15



Ets. HERBIN
 FABRICANT CLÔTURES ELECTRIQUES

71220 CHEVAGNY SUR GUYE
www.clotures-electriques.com

ASSURANCES MOREL et CORNIL

Votre Partenaire Assureur

88150 CAPAVENIR-VOSGES Tél. : 03.29.31.52.77
assurances@morelcornil.fr Orias 08.040006 - www.orias.fr



La Boucherie Epinal
 «Au dessus de Salet» - RD46
JEUXEY
 03 29 39 16 72

DECATHLON

EPINAL 03 29 81 18 70



**IMPRIMERIES
 FLASH et FRICOTEL**